



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Création de plusieurs nouveaux méga-poulaillers d'engraissement dans l'Yonne

Question écrite n° 987

Texte de la question

M. Julien Odoul appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la création et l'exploitation de plusieurs nouveaux méga-poulaillers d'engraissement pour un hébergement de 39 600 poules de chair prévu à Sergines, dans l'Yonne. Ce poulailler, dont le permis de construire a été accordé le 26 novembre 2021 par la mairie, aura une surface plancher de 1858 m² et sera composé d'un hangar équivalent à un demi-terrain de football. Actuellement, plus de 1300 habitants vivant à Sergines sont déjà sous le joug d'un projet éolien néfaste pour l'environnement, lui aussi soutenu par la mairie. Plusieurs riverains se sont opposés à raison à la mise en place de ces poulaillers industriels à travers une pétition en ligne qui a rassemblé près de 38 000 signatures depuis mai 2022. Tout d'abord, la pollution de l'eau et des sols sont à redouter compte tenu de l'épandage du fumier et des eaux de lavage à proximité d'une station d'épuration des eaux. La qualité de l'air pourrait également être perturbée par la présence de gaz comme l'ammoniaque et le sulfure d'hydrogène dans l'air ambiant, ce qui amplifierait la concentration de mouches, une nuisance supplémentaire pour les riverains. De plus, ce projet est évidemment une abomination en matière de bien-être animal. Comment assurer de bonnes conditions de vie aux 39 600 poulets à chair avec 22 poulets qui devront cohabiter au mètre carré ? Ces poulets resteront enfermés une quarantaine de jours dans la même litière, sans voir la lumière du jour, dans l'unique but de subir un engraissement. Malheureusement, cette situation n'est que la conséquence de la politique de délaissement menée par le Gouvernement à l'encontre des éleveurs traditionnels, qui sont parfois contraints de s'industrialiser pour des raisons financières. Dans l'Yonne, le groupe Plukon, porteur de ce projet, veut installer 80 nouveaux méga-poulaillers industriels dans un rayon de 150 kilomètres autour de Chailley, pour atteindre une capacité d'un million de poules par semaine. Ces projets sont une véritable menace pour l'avenir de l'élevage traditionnel pratiqué sans cruauté, complètement absorbé par la recherche du profit et l'élevage de masse. Une telle concentration d'élevages avicoles dans une zone géographique aussi restreinte est inquiétante, le département de l'Yonne étant déjà particulièrement exposé aux nitrates. Enfin, les élevages intensifs et industriels posent un problème de taille en matière de bien-être animal et contribuent inévitablement à la dégradation de l'environnement. Pour toutes ces raisons, il souhaite que le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire exige la suspension de ces projets de méga-poulaillers d'engraissement.

Texte de la réponse

Les suites de la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine et ses conséquences et l'inflation ont révélé des fragilités dans le système de production agricole européen et l'importance stratégique et essentielle de l'agriculture française, surtout lorsque d'autres pays adoptent un comportement agressif en faisant de l'agriculture une arme. La reconquête de la souveraineté alimentaire est une priorité de l'action du Gouvernement. Il est important de considérer que la filière avicole française n'est pas actuellement autosuffisante, notamment s'agissant des volailles de chair. En vingt ans, les importations françaises de viandes et préparations de volailles ont été multipliées par 5 passant de 150 000 tonnes équivalent carcasse (tec) en 2000 à 745 000 tec en 2021. Environ 46 % de la consommation française totale de poulet est importée. En restauration hors domicile, les

importations représentent environ 60 % des volumes. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer la capacité de production de la filière avicole, afin de garantir une production française de qualité et de réduire la dépendance aux importations en matière de volailles. La souveraineté se construit d'abord sur le territoire national. Ainsi, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ne s'oppose pas aux projets d'implantation de poulaillers, si tant est que ceux-ci répondent aux exigences réglementaires, sanitaires et environnementales en vigueur. Les services de l'État sont particulièrement vigilants à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 987

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2022](#), page 3898

Réponse publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2635